

## **Bilan moral 2001 du Comité de Défense de la Cause Arménienne**

Chers amis,

Comme chaque année, vous allez trouver ci-joint le bilan de l'action menée par le Comité de Défense de la Cause Arménienne (CDCA). Ce bilan 2001 revêt une importance toute particulière puisqu'il est celui de la victoire au Parlement français le 18 janvier 2001, et celui de la promulgation de la loi du 29 janvier 2001 par laquelle « la France reconnaît publiquement le génocide arménien ». Cette victoire constitue pour le CDCA l'aboutissement de 35 ans de lutte, marqués par des victoires importantes (ONU, Parlement Européen...), des reculs liés à la conjoncture politique du moment (intervention des CRS dans la cathédrale arménienne de Jean Goujon, un nombre incalculable de propositions de lois qui n'auront jamais vu le jour législature après législature...), mais toujours avec l'assurance qu'un jour justice serait rendue au peuple arménien.

C'est donc en ouverture de ce bilan qu'il convient de rendre quelques hommages. Tout d'abord à nos amis politiques, toutes tendances confondues, hommes de bonne volonté, fidèles dans leurs convictions, qui ont été à nos côtés depuis le début ou qui nous ont rejoint par la suite. Certains aujourd'hui disparus tels Gaston Deferre, Charles Hernu ou Joseph Francheschi auraient sans nul doute été très heureux ce 18 janvier.

Hommage, ensuite à la communauté arménienne de France, à sa constante mobilisation au fil des années, au remarquable travail accompli au cours des deux dernières années au Sénat puis à l'Assemblée. Personne ne peut contester que la tente érigée devant le Sénat a joué un rôle primordial dans la prise de conscience des sénateurs. Dans ce cadre, il convient de saluer, la cohésion des organisations arméniennes de France réunies dans ce combat par un partenariat fructueux entre le Comité du 24 avril et le CDCA. L'affirmation de cette union sans faille a permis de faire voler en éclat toutes les tentatives de déstabilisation menée par les adversaires de la reconnaissance du génocide arménien.

Hommage, enfin, une fois n'est pas coutume à tous nos militants du CDCA, qui n'ont accompli certes que leur devoir, mais qui ont pendant 35 ans fait preuve d'une abnégation et d'une détermination sans faille.

### **Organisation interne : une année de transition**

Le CDCA est la commission politique et diplomatique de la FRA Tachnagtsoutioun. Sa structure en demeure néanmoins ouverte à quiconque souhaite œuvrer à la défense des intérêts du peuple arménien. Après la reconnaissance du génocide arménien, un premier bilan dressé a tout de suite fait apparaître la nécessité de rapidement partir sur de nouveaux objectifs. Dans ce cadre, une direction rajeunie a pris en main, à partir d'avril 2001, les rênes du CDCA. Le président Ara Krikorian, a ainsi souhaité pouvoir prendre du recul après deux années éprouvantes et a laissé son poste à Harout Mardirossian. A ses côtés, Tsofig Madilian, Jules Mardirossian et Vahé Ter Minassian composent le nouveau Bureau National.

Dès sa formation, cette nouvelle direction devait s'atteler à engager la réflexion vers ce qui va devenir les nouveaux enjeux de la Cause arménienne en France. Il fallait selon l'expression maintenant consacrée passer « à la défense des intérêts des vivants après avoir réussi à préserver la mémoire des victimes ». C'est dans ce cadre que dès le mois de mai, une réunion nationale des membres du CDCA qui s'est déroulée à Lyon a élaboré les quatre axes de travail suivants :

- Faire reconnaître en France et au niveau international la responsabilité de l'Etat turc dans le génocide commis à l'encontre du peuple arménien ;
- Faire condamner le négationnisme de l'Etat turc ;
- Faire reconnaître et soutenir la cause du Karabakh ;
- Renforcer l'identité collective arménienne dans le cadre de l'évolution de la société française vers une société multiculturelle.

De ces quatre objectifs découlent l'ensemble des actions mise en place, qui pierre par pierre, vont concourir à de nouvelles victoires.

### **Faire reconnaître la responsabilité de l'Etat turc : une nécessité devant l'Histoire**

Il est clair que le vote de la loi reconnaissant le génocide n'est qu'une étape afin de parvenir à la reconnaissance et à la réparation par la Turquie du crime de génocide commis à l'encontre des Arméniens. A cet égard, les reconnaissances internationales apportées par le pape Jean Paul II, le président polonais Aleksander Krasniewski et le secrétaire général de l'UNESCO, M. Kotchiro Matsououra à l'occasion de leurs déplacements en Arménie constituent des avancées considérables et traduisent l'isolement dans lequel se retrouvent de plus en plus la Turquie devant l'opinion internationale.

Cependant, trop souvent encore, les responsables politiques s'ils reconnaissent le génocide des Arméniens, dégagent la Turquie actuelle de sa responsabilité afin de la ménager pour des considérations souvent économiques et diplomatiques. C'est pourquoi, nous avons notamment été attentifs aux décisions votées au niveau de l'Union Européenne. L'adoption du rapport amendé de M. Alain Lamassoure (France, UDF) sur «les progrès réalisées par la Turquie dans la voie de l'adhésion», qui ne mentionne plus la nécessité pour cette dernière de reconnaître le génocide arménien, a constitué pour le Parlement européen un recul inacceptable. Avant ce vote, le CDCA France, mais surtout le CDCA Europe, aujourd'hui opérationnel, a demandé aux responsables politiques français de donner des consignes de vote claires à leur députés européens. Force est de constater que lors du vote, la France s'est prononcée pour le maintien de l'exigence de reconnaissance (seuls onze députés ont voté contre) mais que sa voix s'est révélée insuffisante au regard des autres groupes nationaux.

Ce débat a ressurgi au début de l'année 2002 à l'occasion du vote du rapport de M. Per Gahrton (Verts, suède) sur « les relations de l'Union Européenne avec le Sud du Caucase, dans le cadre des accords de partenariats et de coopération ». Cette fois-ci, la mobilisation du CDCA Europe a permis de faire échec aux tentatives de gommer une nouvelle fois l'exigence de reconnaissance du génocide arménien. En effet, le rapport adopté rappelle avec force les résolutions du 18 juin 1987, et l'exigence qui est faite à la Turquie de s'y conformer pour entrer dans l'Union Européenne. C'est sur cette base et sur l'absence de progrès réalisés par la Turquie sur la voie de la reconnaissance que le CDCA France et le CDCA Europe s'appuieront pour contrer le nouveau rapport Lamassoure qui sera présenté en septembre 2002.

L'autre action engagée en 2001 sur ce domaine concerne le paiement des assurances-vies aux victimes du génocide arménien ou à leurs descendants parce qu'elle met en évidence la responsabilité collective finale de l'Etat Turc vers lequel les compagnies devront inévitablement se retourner. Dans ce cadre le CDCA a rencontré à deux reprises, l'avocat américain, M Vartkes Yegharian qui a engagé aux Etats Unis une action contre la New York Life. Le CDCA, qui n'entend pas mener lui-même de procès car se plaçant avant tout sur le terrain politique, a mis à sa disposition ses moyens de communication dans sa recherche

d'autres victimes spoliées. Au cours du deuxième entretien, M. Yegharian nous a fait part de sa volonté d'engager une action contre la compagnie française « l'Union-Vie » devenue après plusieurs fusions et rachat la compagnie AXA (leader mondial de l'assurance vie). Cette plainte aujourd'hui déposée, le CDCA ne manquera pas de vous tenir informé des développements de cette affaire notamment dans ses aspects politiques ayant trait à la diplomatie française et turque.

### **Faire condamner le négationnisme de l'Etat Turc : une vigilance de tous les instants**

L'Etat Turc ne refuse pas seulement de reconnaître le génocide des Arméniens, il entretient une politique négationniste visant selon les cas à minimiser, relativiser, banaliser bref à nier sa réalité en entretenant des soi-disant historiens ou en s'appuyant sur ses relations diplomatiques. Ce négationnisme d'Etat doit faire l'objet d'une condamnation à tous les niveaux. Politiquement, tout d'abord, il convient que les hommes politiques français ne restent pas silencieux devant la campagne orchestrée par l'état turc. Dans ce cadre, le CDCA a relancé et de nouveau étudié la possibilité de faire voter une extension de la loi réprimant le négationnisme, dite Loi Gayssot. Il est fort regrettable de constater qu'à la fin de la législature seuls deux projets de loi avaient été déposés sur ce sujet (l'un par le groupe communiste en début de législature, l'autre à titre personnel par Roland Blum, député UDF des Bouches du Rhône). De fait, des initiatives seront prises avec la nouvelle législature et dès 2002, le CDCA entend relancer le processus d'adoption d'une loi réprimant le négationnisme à l'encontre de tous les crimes contre l'Humanité reconnus par la France, dont fait partie depuis le 29 janvier 2001, le génocide des Arméniens.

Mais la lutte contre les négationnistes ne s'arrête pas seulement au terrain politique. La justice doit, elle aussi, faire son œuvre. En 2001, le CDCA a décidé de mettre en place un réseau de vigilance contre les écrits négationnistes. Cette action s'est déjà traduite par le signalement d'un certain nombre de sites Internet négationnistes contre lesquels, en liaison avec l'AJAFA (Association de juristes arméniens, elle-même membre du Réseau J'ACCUSE), des actions sont en cours d'élaboration (référé, déréférencement, interdiction d'accès...) qui pourront aller, s'il le faut, jusqu'à un nouveau procès au pénal contre les auteurs et les diffuseurs d'écrits négationnistes. L'année 2002 marquera aussi le lancement officiel du Réseau de vigilance dont la première action concrète sera l'analyse de tous les dictionnaires, encyclopédies et guides touristiques publiés en France.

Enfin, la lutte contre le négationnisme exige une mobilisation de tous les instants. C'est ainsi que le CDCA a officiellement protesté auprès de l'ambassadeur d'Israël en France suite aux propos choquants de M. Shimon Pérès tenus le 10 avril 2001 devant la presse turque. Force est de constater que, malgré la réponse apportée au CDCA par M. Barnavi qui mettait cette déclaration sur le compte d'une mauvaise traduction réalisée par les journaux turcs, ces propos ont été renouvelés par l'ambassadrice d'Israël en Arménie, puis par sa hiérarchie qui l'a soutenue après la condamnation officielle du gouvernement arménien. Pour notre part, comme nous l'avons écrit à l'ambassadeur d'Israël, notre action ne vise pas à créer une sordide compétition entre les victimes de génocide. Chaque crime contre l'humanité est en effet suffisamment odieux pour que l'ensemble des peuples meurtris cherche à lutter ensemble contre « l'hydre négationniste », selon le terme utilisé par le professeur Richard Hovanessian.

## **Faire reconnaître et soutenir la cause du Karabakh : retour sur l'avant scène de la Cause arménienne**

Après plusieurs années de diplomatie souterraine, la cause du Karabakh a fait son retour en force dans l'actualité de la Cause Arménienne et de ce fait dans l'agenda du CDCA, à l'occasion des négociations de paix engagées à Paris, poursuivies à Key West et à Moscou. Ces négociations reposent sur plusieurs principes dont la teneur précise n'a jamais été révélée comme le veut toute négociation en phase préparatoire. Il apparaît seulement que l'Azerbaïdjan et son allié la Turquie y sont farouchement opposés. Pour le CDCA, la résolution du problème du Karabakh repose sur quatre principes non négociables :

- Indépendance ou rattachement à l'Arménie du Karabakh ;
- Existence d'un lien physique fort entre l'Arménie et le Karabakh afin d'en assurer la protection effective ;
- Aucun échange de territoire ou perte de souveraineté de l'Arménie sur une partie de son territoire en échange de l'indépendance ;
- Levée du blocus exercé à l'encontre de l'Arménie par l'Azerbaïdjan et la Turquie.

Cette position a été rappelée à plusieurs reprises aux hommes politiques français, aux représentants en France de l'Arménie, ainsi qu'au Président du Karabakh, M. Arcady Goukhassian que le CDCA a rencontré en juin dernier. Sur ce sujet, aucune différence de vue n'est apparue. Pour 2002, le CDCA entend développer encore sa communication sur les droits du peuple du Karabakh. Le succès populaire de la conférence, organisée par le CDCA, le 8 février 2002 en présence de Gérard Chaliand et Max Sivaslian sur le thème «Regard sur la guerre : le problème du Karabakh après les attentats du 11 septembre» ne peut que nous encourager à poursuivre dans ce sens. C'est ainsi que nous participerons de manière active à l'ensemble des actions liées à la construction d'une unité médicale d'urgence pour l'hôpital de Stépanakert et que nous accueillerons à l'occasion de la réunion publique sur les élections présidentielles 2002, la ministre des affaires étrangères du Karabakh, Mme Naira Melkoumian.

## **Renforcer l'identité collective arménienne dans le cadre de l'évolution de la société française vers une société multiculturelle : un nouvel enjeu pour le CDCA**

Si les trois premiers points s'inscrivent naturellement dans le combat mené depuis plusieurs années, les réflexions engagées en 2001 au travers du forum organisé en décembre sur le thème du multiculturalisme constituent un nouveau chantier, mais qui sera à coup sûr l'enjeu pour les Français d'origine arménienne au cours des prochaines années. En effet, comment concevoir le développement de sa langue, de sa culture, de son identité tout en conciliant ses engagements dans une société française elle-même en évolution ? Voilà une question qui méritait que l'on consacre deux journées à son développement. La haute tenue des débats, la qualité des intervenants (Antimo Farro, Michel Wieviorcka, Albert de Zayas, Aram Hamparian), la richesse des travaux de groupe grâce à l'apport de spécialistes extérieurs (Anne Marie Mouradian, Patrick Donabédian, Rose Marie Frangulian, Sevane Garibian, Varoujan Sarkissian) constituent autant de repères sur lesquels le CDCA entend capitaliser. Les conclusions, les enseignements de ce forum seront repris dans les actions de 2002 et notamment durant la réunion publique consacrée aux élections présidentielles au cours de laquelle les candidats seront interrogés sur leur vision d'un développement harmonieux d'une société multiculturelle dans laquelle la communauté arménienne entend jouer un rôle moteur.

Cette vision s'est aussi traduite dans la participation du CDCA à la restructuration de l'organisation de la vie communautaire. C'est ainsi que le Comité de Coordination des Associations arméniennes de France (CCAF) a pris le relais du Comité du 24 avril dont fait partie le CDCA. Ce changement majeur, qui va dans le bon sens, n'est cependant qu'une étape nécessaire mais non suffisante vers une représentation effective de la communauté des Français d'origine arménienne. C'est pourquoi, le CDCA est favorable à la mise en place, le plus tôt possible, d'une représentation élue au suffrage universel de la communauté arménienne.

### **Le prix du CDCA : préparer l'avenir**

Le CDCA a décidé de lancer un prix récompensant trois travaux d'étudiants de second et troisième cycle universitaire (de licence à DEA). Le CDCA est en effet convaincu de l'importance de ces travaux universitaires pour contribuer à ouvrir de nouveaux horizons dans les recherches universitaires arméniennes quelle que soit la discipline.

L'appel à candidature lancé en septembre a été un vrai succès puisqu'au terme des inscriptions, 14 étudiants concourront en présentant des mémoires d'histoire et de sociologie, d'économie, de littérature, d'arts plastiques et de cinéma. Le choix sera difficile car les travaux sont d'un niveau de qualité élevé. Pour autant, ces trois prix, dédiés cette année à l'éditrice turque Ayche Nur Zarakoglu, seront attribués au début du mois de mai et remis aux vainqueurs au début du mois de juin en présence de l'ensemble des candidats.

### **Communication : une année en retrait suite à l'intensité de 2000**

L'une des grande réussites du CDCA en matière de communication est son site Internet ([www.cdca.asso.fr](http://www.cdca.asso.fr)) qui avec près de 10 000 connexions en un an démontre un besoin. Les encouragements que nous recevons quant à la richesse de son contenu nous amènent désormais à penser qu'il convient de le développer encore. C'est dans ce sens qu'une nouvelle maquette devrait bientôt voir le jour, facilitant encore l'accès aux informations qui seront encore plus diversifiées (photos, vidéos, texte, documents reproduits...).

Concernant les médias, la communication du CDCA a été essentiellement tournée vers les médias arméniens. En effet, la diminution de l'intensité médiatique consécutive à l'adoption de la loi reconnaissant le génocide n'a pas permis de mobiliser les médias français, hormis les agences de presse qui ont repris systématiquement les neuf communiqués du CDCA publiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001. L'année 2002, année d'élections devrait, sans conteste, ramener les feux des projecteurs vers la communauté arménienne.

### **Conclusion : Les enjeux pour 2002**

A la lecture de ce bilan, il apparaît qu'après une année de transition, l'année 2002 sera l'année de la mise en lumière des nouveaux objectifs, des nouveaux engagements pris par nos différents partenaires politiques. Ces actions se situent toutes dans le prolongement du forum organisé en décembre 2001, qui marquait une étape importante de notre réflexion.

2002 sera aussi une année électorale au cours de laquelle, le CDCA entend mettre en avant les revendications de la communauté arménienne. A cet égard, la réunion publique du 7 avril prochain sera un événement majeur puisque, pour la première fois, vous pourrez comparer les positions exprimées par les huit principaux candidats. D'ici là, l'ensemble des candidats aura été interpellé par écrit sur les cinq questions suivantes :

- Quelles mesures entendez vous prendre pour empêcher la négation du génocide des Arméniens, pour organiser le devoir de mémoire et pour contribuer à sa reconnaissance internationale ?
- Quelles sont pour vous les conditions préalables à l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne ?
- La France en tant que co-présidente du Groupe de Minsk de l'OSCE a pris des initiatives récentes pour un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Quelles mesures entendez vous prendre afin d'aboutir à un règlement rapide de ce conflit ?
- Compte tenu des liens historiques privilégiés qu'entretiennent la France et l'Arménie et du blocus illégal exercé à l'encontre de l'Arménie par la Turquie et l'Azerbaïdjan depuis maintenant une décennie, quelles actions comptez-vous entreprendre pour développer les échanges économiques et culturels avec l'Arménie et pour mettre fin rapidement à ce blocus ?
- La France semble évoluer vers une société multiculturelle. Quelles impulsions comptez-vous donner pour en assurer un développement harmonieux ? Dans ce cadre, comment comptez vous préserver la culture et l'identité arménienne et renforcer l'enseignement de la langue arménienne ?

### **Votre aide nous est précieuse car elle nous fait avancer**

Dans cette nouvelle période cruciale, nous savons pouvoir compter, chers amis, sur votre soutien, tant par votre présence à nos différentes manifestations, que dans votre soutien financier qui nous est précieux, car il nous permet de faire avancer vos revendications. C'est pourquoi, comme chaque année, nous faisons appel à votre générosité au travers du bulletin de souscription joint. A ce titre nous vous rappelons que vos donations au CDCA sont déductibles de vos impôts sur présentation d'un reçu CERFA qui vous sera délivré.

En vous remerciant encore de votre mobilisation

Comité de Défense de la Cause Arménienne

17, rue Bleue

75009 Paris

tél : 01 44 83 07 02

télécopie : 01 42 46 81 59

<http://www.cdca.asso.fr>